

## RELEVÉ DE DECISIONS DE LA REUNION DE LA FAMILLE NEGOCE DU 7 JANVIER 2022

La présentation et le détail de l'ensemble des sujets se trouve dans le Powerpoint joint.

| Décisions  | Responsable | Suivi   |
|--|-------------|---|
| <b>Approbation de l'ordre du jour et des comptes-rendus des réunions précédentes</b>   |             |   |
| Approbation  | D. Lorin    | Envoi des CR  |
| <b>Comptes-rendus des réunions de Famille</b>  |             |   |
| <p><b>Décision</b><br/> <b>Les réunions Famille ne feront plus l'objet de comptes-rendus détaillé, mais seulement de relevés de décisions</b><br/> <b>Toutefois, sur les sujets sensibles et si l'un des membres souhaite qu'une position soit formellement inscrite au relevé, il pourra le mentionner au cours de la réunion.</b><br/>           → Validation à unanimité.</p>   | -           | -   |
| <b>SCoT</b>  |             |   |
| <p><u>Point d'étape</u> : Le Commissaire enquêteur a rendu son rapport dont les points principaux sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les prévisions de croissance démographique devront rester raisonnables et être revues à la baisse</li> <li>- L'enveloppe foncière destinée au résidentiel devra être réduite</li> <li>- L'enveloppe foncière destinée aux activités augmentée de la réduction de l'enveloppe destinée au résidentiel devra être répartie entre les EPCI sans subdivision entre Cognac et autres activités</li> <li>- L'enveloppe foncière totale devra rester telle que prévue par le projet de SCOT soit 449ha</li> </ul> <p><u>Prochaines étapes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délibération d'approbation ou de modification à la marge du SCoT par le PETR.</li> <li>• Avis de la préfète : si elle est d'accord le SCoT sera validé, sinon, retour au PETR pour délibération finale</li> </ul> <p><u>3 options de délibérations</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification du SCOT telle que « promise » par le PETR (qu'il considère non substantielle) : augmentation de la base =&gt; 109 + 60 + 60 = 229 ha toutes filières économiques confondues</li> </ul> | T. Métais   | <p>Envoi des éléments de langage</p> <p>Proposer le principe de journée de présentation au BNIC</p> <p>Voir en comité de liaison quid du rapport d'activité</p> |

|   |                               |   |
|---|-------------------------------|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accord ou silence de la Préfète : SCOT exécutoire 2 mois après la transmission du projet par le PETR à la préfecture</li> <li>○ Désaccord de la Préfète : nouvelle délibération du PETR</li> <li>- Modification du SCOT sans augmentation de la base : prendre sur l'habitat 60 ha pour l'économie</li> <li>- Pas de modification du projet de SCOT</li> </ul> <p><u>Recommandation T. Métais</u> : attendre la réunion d'échange prévue avec le PETR et EPCI &amp; prévoir un échange avec la préfète pour s'assurer que l'option permettant d'avoir 229ha pour l'industrie se confirme.</p> <p><u>Décisions</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des éléments de langage communs seront envoyés.</li> <li>• Le business plan et la filière doivent faire l'objet d'une présentation régulière aux élus locaux : une fois par an, organiser une journée les maires, les députés et les sénateurs (Charente &amp; Charente-Maritime → présentation du BP, de l'état des lieux, des enjeux et des perspectives de la filière</li> <li>• Une réunion devra être organisée au plus tôt avant la fin de la procédure de validation du SCOT</li> <li>• Avoir un rapport d'activité de la filière à diffuser avec les principaux chiffres et ambitions.</li> </ul> |                               |   |
| <b>Bilan carbone et engagements environnementaux des maisons</b>  |                               |   |
| <p><u>Point d'étape</u> : Suite à la sollicitation de la viticulture en 2020, un questionnaire sur les engagements du négoce a été diffusé et un groupe de travail négoce s'est réuni. Ce groupe a travaillé sur des propositions d'objectifs.</p> <p>Un groupe de travail a également été créé au niveau du BNIC.</p> <p><u>Décisions</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La feuille de route de REVICO sera transmise dans les prochains mois.</li> <li>• Fret : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des précisions seront apportées sur l'analyse réalisées par les logisticiens</li> <li>- Le groupe logistique travaillera avec le groupe bilan carbone sur le sujet du fret</li> <li>- La présentation des experts logistiques devrait faire l'objet d'une réunion de présentation dédiée.</li> <li>- Proposer à T. Gonon de l'associer au groupe logistique.</li> </ul> </li> <li>• Energie : Travail à approfondir pour identifier un objectif de diminution des émissions de GEZ liées à la distillation (pas seulement compensation)</li> <li>• Transmettre la note comprenant nos engagements environnementaux et nos 1ers objectifs bilan carbone identifiés en précisant que le travail se poursuit pour affiner ces objectifs.</li> </ul>   | <p>M. Py</p> <p>T. Métais</p> | <p>Transmettre la feuille de route REVICO aux membres.</p> <p>Solliciter le groupe logistique pour un travail approfondi e nouvelle présentation plus approfondie des résultats de leur étude.</p> <p>Informé T. Gonon de la proposition du CA de l'associer au groupe logistique</p> <p>Finaliser et transmettre la note à destination de la famille de la viticulture</p> |

| <b>Institut</b>  |             |                         |
|--|-------------|-------------------------|
| <u>Pour information</u> : la Mairie a accepté l'offre à 940 000 € pour l'ensemble des parcelles. Validation à venir en Comité Permanent  | -           | -                       |
| <b>Représentants à l'INAO</b>  |             |                         |
| Proposition de deux candidatures à l'INAO issues du CRINAO : Florent Morillon et Patricia Gaboriau<br>→ Validation à l'unanimité de ces candidatures   | F. Morillon | Position à porter au CP |
| <b>Divers</b>  |             |                         |
| <u>Pour information</u> : remplacement de Bernard Pineau (Martell) suite à son départ à la retraite :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>• GT CEC → Carine Desrantes</li> <li>• GT prémultiplication → Michel Brulfert</li> </ul> | D. Lorin    | Information au BNIC     |

**Prochaine Réunion de la Famille du Négoce : Lundi 7 février 2022 à 16h au BNIC**